oncerné.

)nnementale : 0555*0651/C, 0555*0651/G ou 0555*0651/K
iisseur de pont avec de nouveaux rapports,
.10 de la notice descriptive.

)ns suivantes :
ve à la répartition des issues.
: à la suppression de la colonne médiane dans le cas des portes doubles de service.
ve à l'application de l'article 13 de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié.
entes de plancher.

carte grise :

s versions 6S (véhicule à nombre de places variables)
s versions 6R (véhicule à nombre de places variables)

Vu, approuvé et enregistré sous le n° L–0058–01-09

2007

fait à LYON, le 19 juin 2007

)les techniques,

es mines

Pour le directeur régional de l'industrie,
de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Jean-Luc PRAT

0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : Citelis 12
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : T.C.P
0.7 Type : PS09D1
Variante(s) : /
Version(s): 6S - 6R
pour la définition des versions, voir la codification de portes au point 8.5.1
6S : 3 portes : 2-2-2
6R : 2 portes : 0-2R-2
0.7.1. Décodage des TVV : /
0.8 Puissance administrative : 21 CV

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux - 2 roues Avant - 4 Roues Arrière en monte jumelée
1.1.1 Emplacement des roues motrices : Arrière.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : Avant.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
AV et AR : 275/70 R 22,5 — 148 / 145 J ou indices charge / vitesse supérieur.*
* Application du coefficient de 1,15 prévu à l'annexe 4 de la directive 92/23 CE relative aux pneumatiques.
1.3 Constitution du châssis : Longerons et traverses en tôle d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu Arrière, monté transversalement.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Poste de conduite avancé côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 000
2.5 Charges maximales admissibles :

2.5.1Sur essieu 1 :	7 245
2.5.2Sur essieu 2 :	13 000
2.6 Voie avant :	2,087
2.7 Voie arrière :	1,869
2.8 Empattement :	6,120

Véhicules livrés carrossés aménagés
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs mini avec chauffeur) :
(ces poids augmentent en fonction des options d'équipement et de l'aménagement ; voir certificat de Conformité - point G1).

2.9.0	Total :	11 110
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	3 530
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	7 580
2.10	Porte à faux avant :	2,710
2.11	Porte-à-faux arrière :	3,160
2.12	Longueur hors tout :	11,990
2.13	Largeur hors tout :	2,500

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE3682 -*-
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682_*_
3.2. Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne, pistons à mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti pollution : oui
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continous Regeneration Trap) : Système utilisant en plus de l'urée un filtre à particule

3.9 Régime de couple maxim
3.10 Régime de rotation maxir
3.11 Carburant utilisé :
3.12 Réservoir: de série
3.12.1 De carburant :

3.12.1.1 Emplacement :
3.12.1.2 Capacité (litres) :
3.12.1.3 Matériau :

3.12.2 D'urée

3.12.2.1 Emplacement :
3.12.2.2 Capacité (litres) :
3.12.2.3 Matériau :

3.13 Mode d'alimentation du n
3.14 Type de filtre à air : Sec
3.15 Allumage : Par compressi
3.16 Tension d'alimentation de
3.17 Dispositif d'antiparasitag
3.18 Refroidissement du moteu
3.19 Nombre de silencieux d'é
3.20 Niveau sonore au point fi
3.20.1 Valeur du niveau so
Sortie Latérale :
Sortie Verticale :
3.20.2 Régime de rotation
3.20.3 Position de la sortie verticale Pavillon arrière g
3.21 Emplacement du symbole diesel) : Sur plaque const
3.24 Classe environnementale

0555*0651C avec moteurs F2I
0555*0651G avec moteur F2B
0555*0651K avec moteur F2B

(#) : A, B, C, D, E = dési limiteur de couple ne pouva armées, les services de sec application du point 6.5.5.8 d

4 TRANSMISSION D

4.1 Type de boîte de vitesses
boîte I automatique à 4 ra
boîte II automatique à 5 r
boîte III automatique à 6
4.1.1 Emplacement du levie
4.2 Type d'embrayage : conve
4.3 Transmission du mouvem
4.3.1 Renvoi conique accou
4.3.2 Arbres à cardans entre
4.4 Démultiplication de la tra
4.4.1 Dimensions et circonf
275/70 R 22,5 (2 916)
4.4.2Démultiplication et
5,742 :
Boite I (Voith 854.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvo d'angl
1ère	1 / 4,85	
2ème	1 / 1,36	
3ème	1 / 1,00	1 / 1,0
4ème	1 / 0,73	
AR	1 / 3,8	

1 / 4,623	37 ,9
1 / 3,258	53,7
1 / 26,958	6.5

de rotation du moteur

: transport d'enfants)
ès d'une boite 6 HP 502.

e de nivellement, en option

élescopiques, 2 valves de

isse du véhicule, et

n route à 15 km/h ou est asservie

ulique avec vérin intégré.

ux circuits indépendants.

de freinage de service est équipé
le blocage des roues pilotant une
e système agit roue par roue. Un
me de catégorie 1). Le présent
ntipatinage de roues (montage

nt.
issant sur les cylindres à ressort
ique.
umatique, agissant sur le frein de

né :

1 réservoir supplémentaire de

optique au tableau de bord et / ou
rnant.
sion d'air
l'alarme : Mise sous tension par

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : ossature métallique en profilés et tôles d'aciers soudées. habillés extérieurement par panneaux de tôle et panneaux stratifiés. Pavillon et parois intérieures garnis en matériaux plastiques.
Plancher en contreplaqué avec revêtement de sol.

8.3 Nombre de places

8.3.1 Aménagements types déterminés selon les prescriptions de l'arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes.

8.3.2 Fourchette des aménagements: véhicules 3 portes doubles (2-2-2). (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	41	66	107	8,25
MAXI capacité	23	99	122	12,37
MINI passagers assis (2)	21	81	102	10,67

(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».

(2) Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 20 places assises pour les passagers. (S_0= 20m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans les fourchettes ci-dessus décrite -respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.3 Fourchette des aménagements : véhicules 2 portes doubles (0-2R-2) (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	46	56	102	7,00
MAXI capacité	29	89	118	11,26
MINI passagers assis (2)	23	92	115	12,10

(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ». Dans ce cas, lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, le nombre de voyageurs est limité à 95 quel que soit l'aménagement.

(2) Obligation sur le nombre de places assises : toutes les implantations doivent comporter au minimum 21 places assises pour les passagers. (S_0= 21m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.4 Aménagements types :

Implantation N°	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout	Portes doubles de service
1-	21	81	102	10,67	3 (2-2-2)
2-	25	96	121	12,30	3 (2-2-2)
3-	33	80	113	10,00	3 (2-2-2)
4-	29	89	118	11,26	2 (0-2R-2)
5-	38	69	107	8,62	2 (0-2R-2)

8.4 Sièges : 1 siège conducteur.

8.4.1 Sièges voyageurs : suivant aménagement ou fourchette.

8.4.2 Équipements particuliers en option [voir attestation d'équipement] :

8.4.2.1 Sièges à assises relevables : dos à la paroi ou face à la route ou dos à la route, sur la (les) plate forme(s). L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le

8.5 Nombres de portes (numérotées de l'avant vers l'arrière) :

8.5.1 latérales :

3 portes doubles de service (2-2-2) dont :
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2
- 1 dans porte-à-faux arrière : porte n°3

ou : 2 portes doubles de service (0-2R-2)
- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)
- 1 dans empattement : porte n°2

8.5.2 Type de portes : A 2 vantaux - Louvoyantes intérieures avec commandes de sécurité intérieure et extérieure.

8.5.3 Fermetures : Par commande électro-pneumatique ou électrique

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des fenêtres : Pour les fenêtres de secours, le véhicule 3 portes bénéficie d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 23 août 1995 sous le N° 24 945, aux dispositions de l'article 20.c de l'arrêté Ministériel du 02/07/1982 modifié, et relative à leur répartition.

8.6.1 Nombre et emplacement :

Au pavillon : En option, 1 ou 2 trappes d'évacuation.

8.6.1.1 Version 3 portes (2-2-2)

Face latérale droite : 4 fenêtres ou 4 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours (avec poste de conduite anti-agression et nombre total de voyageurs excédant 105).
Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours
Face arrière : 1 fenêtre

8.6.1.2 Version 2 portes (0-2R-2)

Face latérale droite : 6 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours.
Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours.
Face arrière : 1 fenêtre.
(Lorsque le véhicule est équipé d'un poste de conduite anti-agression type « RATP » et que ce dernier est utilisé, le nombre de passagers est limité à 95).

8.6.2 Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont de type brisable (un marteau-pic à proximité de chaque fenêtre de secours ou marteaux-pics à proximité du conducteur) et la baie conducteur est coulissante.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : Non
en option sur le siège chauffeur (avec une ceinture 3 points)

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /
Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement

9.3.2 latéraux : 5 sur chaque face (en option)

9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière)

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2

9.5.2 Arrière : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.5.3 Latéraux : 2

9.6 Feux stop : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.6.1 Troisième feu stop central : oui

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2

9.12.2 Arrière : 2

9.13 Dispositif de signalisation

9.14 Feux spéciaux : avec équ
clignotants (1 de chaque c
rampe et s'éteignant lorsqu

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2

10.1.2 Lave-glace : 2

10.1.3 Rétroviseurs : 2, extéri

10.1.4 Avertisseur sonore : 1

10.1.5 Dispositif antivol : Nor

10.1.6. Extincteur : 1 emplacer
et 144B).

10.1.7 Equipements particulie
Chauffage autonome : 1
Double vitrage : en opt
Climatisation : en optio

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plac
Sur la traverse avant côté d

10.2.2 Emplacement de la frap
Sur la traverse avant côté d

10.2.3 Structure du numéro d'i

V	N	E	P	S	0

Code constructeur	Desc

10.2.4 Le numéro d'identificat

V	N	E	P	S	0

10.2.5 Identification du moteu

11 VISITES TECHNI

11.1- Emplacement de la plaque

11.2 Pression déclarée par le co

11.3 Pression de disjonction : 1

11.4- Pressions aux têtes d'accou

11.5 Longueur des bras de levie

11.6 Course maximale des actic

11.7 Nature du repérage des rés
Bague de couleur (portant
réservoirs concernés :
CO
Or
E
M

11.8 Observations :